



RÉFORME HISTORIQUE DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE

- CATÉGORIE B : Projet validé !
- CATÉGORIE A : Toujours en négociation !

COMMUNIQUÉ :

Le 21 février 2023 à Agen, en présence du ministre de la Transformation et de la Fonction publique, le garde des Sceaux annonçait une réforme historique en faveur des Personnels de Surveillance.

Depuis, **FO Justice** a travaillé sans relâche afin de voir aboutir cette concrétisation de l'une de nos revendications majeures : le passage en catégorie B et A pour les Personnels de Surveillance.

Nous vous annonçons, non sans fierté, que le projet sera bien mis en œuvre au 1^{er} janvier 2024 !!!

Aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout des négociations pour le corps d'encadrement et d'application, avec le passage de la catégorie C en B.

Concernant le corps de commandement et son passage de B en A, les négociations se poursuivent et devraient aboutir fin août ou début septembre.

Comme nous l'avions indiqué en 2022, la fusion des grades de Surveillant et Brigadier n'était qu'une première étape vers la reconnaissance tant attendue par les Personnels.

FO Justice a donc continué son travail pour l'obtention des catégories B et A, pendant que certains criaient au scandale et vous expliquaient, durant la campagne des élections professionnelles, que nous ne l'obtiendrions jamais...

« Les chiens aboient et la caravane passe »

FO Justice était parvenu à débloquer un budget de 35 millions d'euros pour la fusion des grades, alors que le budget initialement prévu s'élevait à 2,4 millions d'euros.

Aujourd'hui c'est un projet de près de 100 millions d'euros qui vient s'y ajouter.

135 millions d'euros en 2 ans ! Voilà le travail de FO Justice !!!

C'est un budget auquel il va falloir ajouter, à compter de 2025, un coût annuel de 50 millions d'euros au titre de la masse salariale, pour l'application de cette réforme.

Pour rappel, l'Ufap-UNSA Justice, qui était majoritaire pendant près de 30, ans n'a connu qu'une seule refonte statutaire pour les Surveillants. Elle remonte à 2006 et se chiffrait à 25 millions d'euros.

On peut donc affirmer que le travail de FO Justice est HISTORIQUE !!!

FO Justice a toujours revendiqué le passage en catégorie B pour le CEA et le passage en catégorie A pour le CDC, le tout accompagné d'augmentations indemnitaires et statutaires significatives.

Le plan de requalification du CDC de l'Ufap-UNSA Justice avait complètement mis à mal les perspectives de carrière de l'ensemble de la profession, créant une désorganisation hiérarchique de l'administration pénitentiaire. C'est dans cet esprit que nous avons proposé au gouvernement un projet de réforme statutaire pour le CEA. Le projet ci-dessous a été arbitré par le cabinet de la Première ministre, pour être désormais acté dans un « bleu », qui le rend définitif.

Pour le CDC, le projet de **FO Justice** est de fusionner ce corps avec celui des CSP, en 3 grades. Sur ce dernier point, le travail sera mené dans les prochaines semaines. Les derniers arbitrages seront rendus au mois d'août 2023 pour une application également au 1^{er} janvier 2024.

Voici donc le projet validé pour le CEA :



► VOLET INDEMNITAIRE : PARITÉ POLICE OBTENUE !

En 2018, **FO Justice** revendiquait une indemnité mensuelle à hauteur de celle de nos homologues du ministère de l'Intérieur. C'est dans cette optique que nous demandions une prime mensuelle de 300€. Alors que nos détracteurs nous taxaient de démagogues, **FO Justice** a finalement obtenu un doublement de l'Indemnité pour Charges Pénitentiaires (ICP). Cette dernière est actuellement versée en décembre en une seule fois. Elle sera désormais payable mensuellement, dès le 1^{er} janvier 2024, avec une montée en charge sur 3 ans. Après avoir obtenu son passage de 1400€ à 1869€ en 2021, celle-ci sera portée pour l'ensemble de CEA à :

- **Paye de décembre 2023 : 1869€ (bruts)**
- **1^{er} janvier 2024 : 2524€ (bruts) par an soit 210.33€ par mois**
- **1^{er} janvier 2025 : 3179€ (bruts) par an soit 264.92€ par mois**
- **1^{er} janvier 2026 : 3835€ (bruts) par an soit 319.58€ par mois**

Toutes les autres primes, comme le complément forfaitaire de 300€ payable en juin, la prime de surpopulation, la prime des formateurs et moniteurs de sport (etc.) sont maintenues.

Les personnels d'encadrement (1^{ers} Surveillants), ainsi que tous ceux qui auraient une ICP supérieure au montant de référence de l'année gardent leur ICP jusqu'à la prochaine augmentation.

En plus de cette évolution majeure de l'ICP, **FO Justice** demande l'instauration d'une prime spécifique pour les Personnels exerçant des fonctions d'encadrement (Brigadier-Chef et Major) tout en continuant à revendiquer la revalorisation des indemnités de Nuits et de « Dimanche/Jours Fériés ». Car oui, malgré cette avancée majeure, les revendications indemnitaires de **FO Justice** ne s'arrêtent pas là.

► VOLET STATUTAIRE : DES PERSPECTIVES NOUVELLES !

Aujourd'hui, la grille du CEA se décline en 3 grades :

- Surveillant/Brigadier 26500 agents soit 92.5% du corps
- 1^{er} Surveillant 2040 agents soit 7.1% du corps
- Major Pénitentiaire 110 agents soit 0.4% du corps

Dans le cadre de la réforme statutaire, le corps sera également composé de 3 grades, avec des missions différentes :

- Surveillant/Brigadier 18000 agents soit **60% du corps**
- Brigadier-Chef Pénitentiaire 7500 agents soit **25% du corps**
- Major Pénitentiaire 4500 agents soit **15% du corps**

Les grades de Brigadier-Chef et Major seront composés de personnels exerçant pour certains des fonctions d'encadrement (filière dite encadrement) et pour d'autres des fonctions classiques d'application (filière dite professionnelle). Chaque agent aura ainsi la possibilité de choisir le parcours qu'il souhaite, tout en ayant le choix de pouvoir évoluer dans les grades et les responsabilités. C'est ainsi que **FO Justice** est parvenu à obtenir cette augmentation conséquente du nombre d'agents dans chacun des 2 grades supérieurs.

La réforme que nous avons travaillée avec la DAP, le ministère ainsi que Matignon, permettra à plus de la moitié des agents du CEA d'accéder au grade supérieur sur un plan de 5 ans.

Cette réforme permettra à près de 7500 agents d'atteindre le grade de Brigadier-Chef et 4500 agents le grade de Major. C'est ainsi la possibilité, pour plus de 12000 agents, d'avoir une promotion dans les 5 prochaines années.

CELA AUSSI, C'EST HISTORIQUE !

Actuellement, les grades de 1^{er} Surveillant et Major représentent seulement 7,5% du CEA. Avec cette réforme, les Brigadiers Chefs et Majors représenteront 40% de ce même corps.

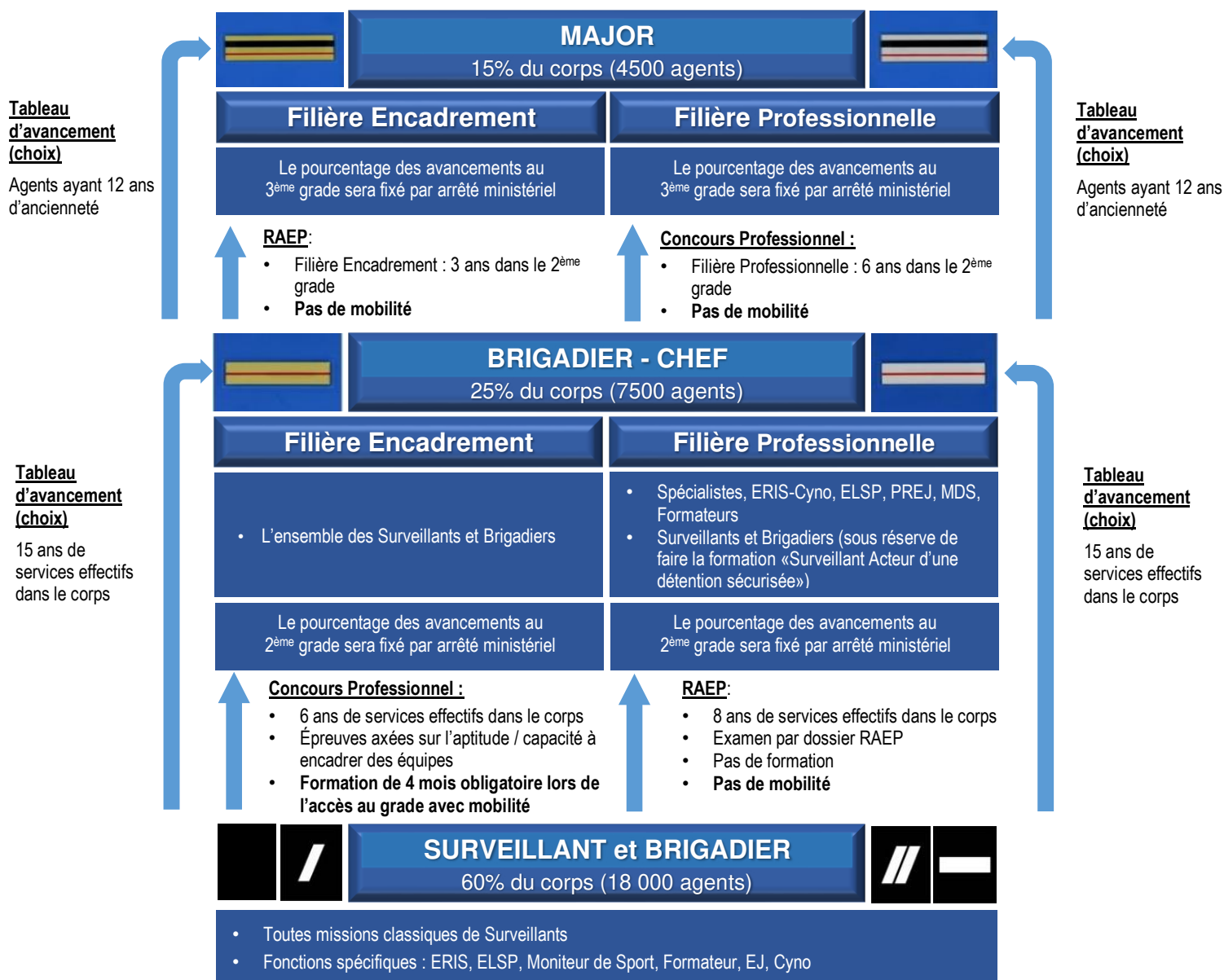
ENCORE UNE FOIS, C'EST HISTORIQUE !

Un plan de promotion est prévu, et d'importants volumes seront mis en œuvre et impliqueront des taux de promotion de l'ordre de 10% à 15%. En effet, la DAP envisage de prononcer 1500 promotions au grade de Brigadier-Chef en 2024, et 2100 promotions les années suivantes, jusqu'en 2028.



Nous avons également obtenu la mise en œuvre d'une promotion pour l'ensemble des 1^{ers} Surveillants actuels dans un Tableau d'Avancement durant une période de trois ans (2024, 2025 et 2026). Ainsi une 1^{ère} vague des 1^{ers} Surveillants sera promue au grade de Major en 2024 puis deux autres au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026. Le critère retenu pour départager cette liste serait l'ancienneté dans le grade de 1^{er} Surveillant.

Les conditions d'avancement pérennes vers les grades de Brigadier-Chef et Major s'établiront ainsi après la période transitoire de 2024 à 2028 :



Une disposition transitoire sera introduite pour alimenter le grade de Major, avec des agents promus de manière pérenne du grade de Surveillant/Brigadier vers le grade de Brigadier-Chef dès 2025, afin de ne pas entraîner une rupture du vivier de promouvables. Seraient ainsi éligibles de manière transitoire :

- Les Brigadiers-Chefs « Filière encadrement » qui comptent 1 an dans le grade pourront se présenter au Grade de Major, et ce jusqu'au 31/12/2026
- Les Brigadiers-Chefs « Filière Professionnelle » qui comptent 2 ans dans le grade pourront se présenter au Grade de Major, et ce jusqu'au 31/12/2028

► GRILLE INDICIAIRE DU CEA : DES AUGMENTATIONS SIGNIFICATIVES !

Ce projet permettra aux Surveillants et Brigadiers qui souhaitent faire carrière dans le Corps d'Encadrement et d'Application de terminer à l'indice sommital 595, là où il y a 3 ans ils plafonnaient à 473 en tant que Surveillant, et 483 en tant que Brigadier. Il en est de même pour les 1^{ers} Surveillants qui étaient bloqués à l'indice 517 sans perspective d'évolution, tant le nombre de promotions au grade de Major était ridicule. Ils pourront désormais atteindre l'indice sommital 595.



► Grille des Surveillants et Brigadiers

	2023			Je serai au 1 ^{er} Janvier 2024						2025		2026	
	Durée Actuelle	Grille Actuelle	Total NET Actuel	Durée	Grille Réforme	Bonification DGAFP	Indice MAJ	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET
Elève	6 mois	364	1 777 €	8 mois	367	5	372	210 €	2 006 €	265 €	2 056 €	320 €	2 105 €
Stagiaire	1 an	364	1 777 €	1 an	369	5	374	210 €	2 016 €	265 €	2 065 €	320 €	2 115 €
1 ^{er}	1 an	365	1 768 €	1 an	371	5	376	210 €	2 003 €	265 €	2 053 €	320 €	2 102 €
2 ^{ème}	1 an	367	1 778 €	1 an	373	5	378	210 €	2 013 €	265 €	2 063 €	320 €	2 112 €
3 ^{ème}	2 ans	370	1 792 €	1,5 ans	377	5	382	210 €	2 032 €	265 €	2 082 €	320 €	2 132 €
4 ^{ème}	2 ans	378	1 831 €	2 ans	382	5	387	210 €	2 057 €	265 €	2 107 €	320 €	2 156 €
5 ^{ème}	2 ans	388	1 880 €	2 ans	396	5	401	210 €	2 125 €	265 €	2 175 €	320 €	2 224 €
6 ^{ème}	2 ans	401	1 944 €	2 ans	410	5	415	210 €	2 194 €	265 €	2 243 €	320 €	2 293 €
7 ^{ème}	2 ans	415	2 012 €	2 ans	419	5	424	210 €	2 237 €	265 €	2 287 €	320 €	2 337 €
8 ^{ème}	2,5 ans	430	2 085 €	2,5 ans	434	5	439	210 €	2 311 €	265 €	2 360 €	320 €	2 410 €
9 ^{ème}	2,5 ans	449	2 178 €	2,5 ans	453	5	458	210 €	2 403 €	265 €	2 453 €	320 €	2 503 €
10 ^{ème}	2,5 ans	466	2 261 €	2,5 ans	470	5	475	210 €	2 486 €	265 €	2 536 €	320 €	2 586 €
11 ^{ème}	3 ans	484	2 349 €	2,5 ans	488	5	493	210 €	2 574 €	265 €	2 624 €	320 €	2 673 €
12 ^{ème}	3 ans	502	2 437 €	2,5 ans	506	5	511	210 €	2 662 €	265 €	2 712 €	320 €	2 761 €
13 ^{ème}	#	#	#	#	527	5	532	210 €	2 765 €	265 €	2 814 €	320 €	2 864 €

► Grille des Brigadiers Chefs

	2023		2024						2025		2026	
	Durée Actuelle	Grille Actuelle	Durée	Grille Réforme	Bonification DGAFP	Indice MAJ	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET
1 ^{er}	3 ans	426	2 ans	435	5	440	210 €	2 316 €	265 €	2 365 €	320 €	2 415 €
2 ^{ème}	2 ans	444	2 ans	452	5	457	210 €	2 399 €	265 €	2 448 €	320 €	2 498 €
3 ^{ème}	2 ans	463	2 ans	473	5	478	210 €	2 501 €	265 €	2 551 €	320 €	2 600 €
4 ^{ème}	2 ans	476	2 ans	486	5	491	210 €	2 565 €	265 €	2 614 €	320 €	2 664 €
5 ^{ème}	2 ans	496	2 ans	506	5	511	210 €	2 662 €	265 €	2 712 €	320 €	2 761 €
6 ^{ème}	#	517	2 ans	527	5	532	210 €	2 765 €	265 €	2 814 €	320 €	2 864 €
7 ^{ème}	#	#	#	539	5	544	210 €	2 823 €	265 €	2 873 €	320 €	2 922 €

► Grille des Majors

	2023		2024						2025		2026	
	Durée Actuelle	Grille Actuelle	Durée	Grille Réforme	Bonification DGAFP	Indice MAJ	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET	ICP Mens BRUT	Total NET
1 ^{er}	2 ans	484	2 ans	477	5	482	210 €	2 521 €	265 €	2 570 €	320 €	2 620 €
2 ^{ème}	2 ans	502	2 ans	494	5	499	210 €	2 604 €	265 €	2 653 €	320 €	2 703 €
3 ^{ème}	2 ans	522	2 ans	512	5	517	210 €	2 691 €	265 €	2 741 €	320 €	2 791 €
4 ^{ème}	2,5 ans	532	2 ans	531	5	536	210 €	2 784 €	265 €	2 834 €	320 €	2 883 €
5 ^{ème}	2 ans	541	2 ans	544	5	549	210 €	2 848 €	265 €	2 897 €	320 €	2 947 €
6 ^{ème}	Except	553	2 ans	562	5	567	210 €	2 936 €	265 €	2 985 €	320 €	3 035 €
7 ^{ème}	#	#	2 ans	574	5	579	210 €	2 994 €	265 €	3 044 €	320 €	3 093 €
8 ^{ème}	#	#	#	590	5	595	210 €	3 072 €	265 €	3 122 €	320 €	3 171 €

Pour les surveillants et brigadiers, le reclassement se fera « à l'échelon ». Chacun conservera donc son échelon actuel. L'ancienneté acquise sera calculée en fonction de la durée du nouvel échelon.

Il n'y aura donc ni « perte d'échelon », ni perte d'ancienneté acquise dans ce même échelon. Ainsi, TOUS les Personnels du grade de Surveillant et Brigadier passeront à l'échelon supérieur à la date prévue actuellement !

Pour les surveillants au 10^{ème} et 11^{ème} échelon, une bonification de 6 mois d'ancienneté sera accordée.

Pour les surveillants au 12^{ème} échelon, une bonification d'un an d'ancienneté sera accordée.

Ceci permettra d'éviter toute inversion de carrière dans la nouvelle grille.



Les 1^{er} Surveillants et Majors actuellement en poste et en formation à l'ENAP seront reclassés de la façon suivante :

- Les Majors actuels seront directement reclassés dans la nouvelle grille des Majors à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur
- Les 1^{ers} Surveillants seront reclassés dans le grade de Brigadier-Chef, à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur avec le calcul de l'ancienneté conservée également, dans l'attente d'un passage au grade de Major en 2024 pour la 1^{ère} vague, puis en 2025 et 2026 pour les deux dernières vagues

Pour conclure, cette réforme historique vient mettre sur la table une réelle RECONNAISSANCE des PERSONNELS PENITENTIAIRES.

Là où le bloc syndical vend du rêve depuis des mois à coup de grilles lunaires et complètement démagogiques, **FO Justice** a travaillé sans relâche pour obtenir un projet viable, concret et qui donne de réelles perspectives de carrière.

- **Augmentation salariale mensuelle pour l'ensemble du CEA.**
- **Le maintien de la réalisation et du paiement des heures supplémentaires avec des taux revalorisés grâce à l'augmentation indiciaire. Donc AUCUN changement sur le système actuel, si ce n'est que les heures supplémentaires seront mieux rémunérées.**
- **Le doublement en 3 ans de l'ICP qui passera de 1869€ à 3835€ en 2026, payable mensuellement.**
- **Une évolution de grade et d'indice pour les 1^{ers} Surveillants actuels avec un gain de pouvoir d'achat.**
- **La promotion de plus de la moitié du CEA sur 5 ans avec des augmentations indiciaires supplémentaires qui permettra aux Surveillants et aux 1^{ers} Surveillants d'atteindre l'indice 595**
- **Une dynamique de carrière retrouvée pour l'ensemble des Personnels Pénitentiaires.**

QUAND IL EST QUESTION DE RÉFORME HISTORIQUE, CONTRAIREMENT À D'AUTRES, FO JUSTICE RÉPOND PRÉSENT !

FO Justice – le 25 juillet 2023

